

Barème des honoraires de transaction

Montant TTC (TVA à 20%), calculé sur le montant de la transaction réalisée.

POUR TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

◆ **Mandat Simple ou exclusif**

0 euros à 500 000 euros : 5% TTC avec un minimum forfaitaire de 5 000 euros

◆ **Fonds de commerces-Locaux Professionnels**

0 euros à 500 000 euros : 10% TTC avec un minimum forfaitaire de 5 000 euros

◆ **Les estimations sont gratuites sauf dans le cas où cela constituerait un document pour une succession auprès d'un notaire ou dans le cadre d'un divorce auprès d'un avocat.**

Son coût sera alors d'un montant de 300 euros TTC.

◆ **Les compromis de vente régularisés en agence sont facturés 350 euros TTC à charge des acquéreurs.**

Les prix affichés en vitrine s'entendent hors frais de notaire.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

**ORPI VIP Bresse – siège social : Vernoux Immobilier 49 Boulevard de Brou
01000 Bourg en Bresse**

SARL au capital de 48 000€ - RCS Bourg en Bresse 498 234 897

Carte professionnelle n°CPI 0101 2020 000 045 057 délivrée par la CCI de l'Ain

Garantie : QBE – Cœur défense – Tour A – 110, Esplanade du Général de Gaulle 92931
LA DEFENSE Cedex

La délivrance d'une facture est obligatoire